

La fiscalité des opérations d'accession sociale

Sessions 2023

7 juin 9h-17h30

Deskeo Champerret
9 bd Gouvion Saint-Cyr
75017 Paris

Animation

Pascale LOISEAUX
Responsable de
département fiscalité

Frédéric ARNOUT
*Responsable des études
financières*

Durée

7 h sur 1 journée

Prix net

650,00 € / pers.

Cette formation est prise en charge pour les coopératives d'Hlm adhérentes à la Fédération (sous condition).

Présentation

La fiscalité en accession sociale répond à des normes spécifiques et sont réglementées par la législation en vigueur.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les fondamentaux en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés applicables aux opérations d'accession sociale ;
- Appliquer la réglementation fiscale aux opérations d'accession sociale, tant en termes de TVA que d'IS.

Public

Responsable financier/ère • Fiscaliste • Auditeur/trice • Contrôleur/euse interne.

Programme

- Le champ d'application de la TVA ;
- Les droits à déduction à la TVA ;
- Les particularités des différentes opérations d'accession (terrains à bâtir - lotissements, vente d'immeubles neufs, vente d'immeubles anciens) ;
- Le rappel des principes de l'impôt sur les sociétés ;
- Le champ de l'exonération à l'IS ;
- L'analyse des opérations d'accession ;
- Les éléments entrant dans la détermination du résultat fiscal.

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation.

Méthodologie

Exposés et échanges sur la base des documents remis par les animateurs. Un dossier documentaire sera remis aux participants.

Contact

Amélie Piégay

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr

